

COMPTE-RENDU de la REUNION de la CLDR du 21 mars 2018
--

Présents :

GREOVA :

Madame Maurine VANNI

Membres de la CLDR :

Monsieur Serge BREVERS ;
Madame Nathalie DEGUEE ;
Monsieur Didier DELMOTTE ;
Monsieur Jean-Marc DEMONTY, Echevin ;
Monsieur Frédéric LEONARD, Bourgmestre ;
Madame Michèle MEERT ;
Monsieur André RAHIER ;
Madame Marie RAHIER, secrétaire CLDR ;
Monsieur Maurice SIMONIS.

Excusés :

Monsieur Xavier GIBLET ;
Monsieur Raphaël LAMBOTTE ;
Madame Sandrine MAQUINAY, Présidente du CPAS ;
Monsieur Benoit MIGEOTTE.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du rapport annuel de l'ODR pour l'année 2017

NB : ne figureront ci-dessous que les actions et projets ayant fait l'objet d'un complément d'information en cours de réunion.

Monsieur Léonard rappelle que le Conseil communal a pris la décision de se lancer dans une Opération de Développement Rural en juillet 2008. Le Programme Communal de Développement Rural présente de nombreux intérêts pour la commune. Il lui permet de s'orienter vers des projets qui sont le résultat d'une importante concertation citoyenne et d'obtenir des subventions pour la concrétisation de certains projets établis dans le programme. Il constitue en outre un outil considérable pour la stratégie communale et offre la possibilité de répondre à divers appels à projets qui imposent bien souvent dans leurs critères d'éligibilité un PCDR en cours de validité.

Monsieur Léonard passe en revue les différentes actions menées au cours de l'année 2017. Différentes précisions sont ensuite apportées.

Réalisation du programme d'actions

En ce qui concerne l'aménagement d'un **parking à proximité du terrain de football de Ferrières**, un accord a été trouvé avec la famille Stree pour créer une voirie centrale jusqu'à son terrain, avec des emplacements de parking de chaque côté de la voirie et une bande de 2m50 pour les impétrants. La commune prévoira déjà le placement d'un tuyau pour récolter les eaux des futures constructions. La prochaine étape consiste en la constitution du dossier de demande de permis d'urbanisme.

Une convention avec l'AIDE a été récemment signée afin d'effectuer des contrôles réguliers du **bassin d'orage** à Werbomont. Monsieur Leybaert, qui ne peut assister à la présente réunion, a tenu ultérieurement à partager par courriel les informations suivantes : l'AIDE vient d'identifier clairement dans son étude la Fromagerie bio locale comme son principal pollueur. Cette dernière ne respecte dès

lors pas son permis d'environnement (procédé de fabrication non conforme). Un membre rappelle l'incidence qu'ont ces eaux usées vers l'aval sur le ruisseau, qui coule de surcroît sur un site Natural 2000 (be34007 – situé juste après Burnontige). Outre un impact néfaste sur les habitants de Burnontige (dont l'étang est complètement envasé), il poursuit en soulignant que l'épuration de ces eaux (bien que le terme « épuration » soit ici loin de sa juste définition) se fait dès lors en passant par les barrages de castors, au détriment de ces derniers, ainsi que par le phénomène naturel de dilution, qui propage donc encore plus loin les pollutions qu'elles transportent. Ces dernières ont au fil du temps, depuis plus de 15 ans, généré des tonnes de boue et autres sédiments organiques. À qui incombera dès lors la gestion de ces pollutions et les dépenses nécessaires pour y remédier ? Enfin, plusieurs témoignages concordants évoquent également le rejet de certains égouts de Werbomont dans le bassin d'orage. Bien que des améliorations aient eu lieu quant au procédé de fabrication de la fromagerie précitée, elles ne semblent pas encore suffisantes ; il faudrait donc permettre à cette entreprise de survivre tout en exigeant d'elle de meilleures solutions pour les riverains et pour l'environnement.

La négociation avec la Fabrique d'Églises pour la **désacralisation de l'Église de Vieuxville** se poursuit. Elle souhaite obtenir, de la part de la commune, des propositions concrètes de projets à développer dans ce lieu et justifiant sa désacralisation. Une réflexion sur la reconversion du lieu en espace citoyen est en cours. Madame Vanni évoque la possibilité de créer un partenariat public/privé pour la réfection et la reconversion du lieu. À titre d'exemple, la commune de Trooz a mis en place un partenariat avec un privé afin d'installer une micro-brasserie dans une chapelle communale. La Fabrique d'Églises a accepté de désacraliser la chapelle à condition que la commune lui confère une dimension socio-culturelle. Le partenariat avec le privé exige à cette fin la création d'un espace d'accueil pour les citoyens qui souhaitent visiter la brasserie.

Projets en cours

Monsieur Léonard explique que divers **aménagements de convivialité (fiche 1.4)** ont été réalisés par l'Office du Tourisme tout au long de l'année 2017. Des bancs, tables, poubelles et panneaux ont pu être installés à proximité des sentiers de promenade. Un budget est également prévu pour l'année 2018.

En matière de **mobilité et de sécurité routière (fiche 1.6)**, Monsieur Léonard précise qu'une modification du règlement communal a été réalisée et porte sur les entrées et sorties d'agglomération. Des panneaux caducs sont aussi sujets à remplacement. Monsieur Leybaert, absent en cette présente réunion, tiendra ultérieurement à partager par courriel son étonnement quant à la limitation de vitesse à 70km/h sur la N4, ainsi qu'à Marche et Tenneville, mais pas dans les villages et leurs alentours (c'est-à-dire sur des routes à une ou deux bandes). Il souhaiterait que – là où c'est nécessaire - des plaques de limitation à 70km/h puissent être placées (en dehors des zones 30 et 50 déjà existantes).

Les travaux à l'**école de Bosson (fiche 1.8)** commenceront probablement d'ici la fin de l'année 2018. La plaine de jeux de l'**école de Xhoris** a été commandée. Monsieur Delmotte souhaite savoir pourquoi les plaines de jeux installées dans les écoles ne sont pas accessibles au public en dehors des heures de classe. Monsieur Léonard explique que leur accessibilité dépend du pouvoir qui les a subsidiées. InfraSports contribue au financement de la plaine de jeux de My, elle devra donc être accessible au public. En revanche, la plaine de jeux de l'école de Xhoris sera en partie financée par la Fédération Wallonie Bruxelles, elle sera donc uniquement réservée aux élèves de l'école (**information à confirmer**).

En ce qui concerne l'agrandissement du **pôle de loisirs à Xhoris (fiche 2.1)**, InfraSports a émis la volonté d'intégrer la buvette sur le terrain synthétique B et non plus sur le terrain A comme

initialement prévu dans le projet. Le dossier a donc été adapté à cette recommandation. Une collaboration avec le club de football d'Aywaille se concrétise afin de faire évoluer le projet.

L'aménagement du tronçon manquant du **RAVeL de l'Ourthe (fiche 2.2)** fera l'objet d'une réunion de concertation le 27 mars prochain avec les communes concernées et un représentant du cabinet du Ministre Di Antonio afin de finaliser le dossier.

Projets en attente

Suite à un contrôle des pompiers, la piscine de Saint-Roch a été fermée puisqu'elle ne respectait plus les normes sécuritaires qui lui sont imposées. La commune, en collaboration avec l'école, cherche des pistes de financement afin de pouvoir remettre la piscine aux normes et procéder à sa réouverture. Elle a d'ailleurs déposé un projet de réfection de la piscine auprès de la Ministre De Bue. Les financements publics ne peuvent néanmoins pas être octroyés à un privé. La commune envisage dès lors de créer une **Régie Communale Autonome (fiche 1.5)** en collaboration avec l'école et les communes voisines intéressées afin de pouvoir bénéficier de subventions régionales.

Le rapport annuel est ensuite approuvé.

Divers

La commune envisage d'installer l'Office du Tourisme dans les bureaux de Police situé à l'Administration communale afin de renforcer sa visibilité. La Police déménagerait dans les bureaux situés sur le site du Maka. Monsieur Léonard explique néanmoins que, suite aux différents attentats survenus en 2016, les locaux de Police pourraient requérir des aménagements sécuritaires importants. La commune est donc actuellement dans l'attente des directives nationales relatives au renforcement sécuritaire des locaux de Police et souhaite d'abord réaliser les aménagements nécessaires avant d'effectuer l'échange de bureaux entre la Police et l'Office du tourisme. Palogne souhaiterait en outre accueillir l'OT quelques jours par semaine sur son site puisqu'il bénéficie d'un attrait touristique relativement important.

Madame Meert s'interroge sur les mesures de sauvegarde de la petite chapelle située à proximité du cimetière de Vieuxville. La commune ne peut mener aucune action de sauvegarde de cette chapelle sans accord officiel. Monsieur Léonard contactera prochainement Monsieur Wéry, conservateur du lieu, afin de discuter des actions de restauration à mettre en œuvre.

En ce qui concerne le projet d'aménagement de la **Place de Chablis (fiche 1.2)**, Madame Rahier convoquera prochainement les pouvoirs subsidiants afin de connaître leur part d'intervention dans la mise en œuvre du projet.

Une convention sera prochainement votée avec Natagriwal afin de soutenir les agriculteurs et de leur proposer une mise à disposition temporaire d'un terrain pour leurs vaches (**pourriez-vous svp préciser la nature de cette convention ?**).

La fiche éco-veille est désormais mise à disposition des promeneurs à l'Office du Tourisme. Il est convenu de créer un article dans l'Info-Ferrières afin d'informer les citoyens de l'intérêt de cette fiche.

Monsieur Demonty explique qu'il existe une possibilité pour que le village de My fasse partie des plus beaux villages de Wallonie. Une réunion se tiendra en avril pour en savoir davantage sur cette possibilité et les conditions qui en découlent.

Monsieur Leybaert informera aussi les membres par courriel ultérieur que la mise à disposition par Natagora de parcelles communales pour la Réserve naturelle de la Picherotte (via des baux emphytéotiques de 99 ans) ne lui semble pas vraiment judicieuse : une simple convention et une reconnaissance en réserve naturelle auraient pu assurer plus simplement la préservation de ce site naturel.

Madame Rahier précise qu'à l'avenir, les convocations seront envoyées par mail. Les membres ayant récemment modifié leur adresse mail sont chargés de lui communiquer leur nouvelle adresse.

Monsieur Léonard ajoute que Palogne manifeste un grand intérêt pour la concrétisation d'une liaison lente permettant de rejoindre le site à Vieuxville. La réflexion sur cette liaison se poursuit.

Fin de la séance à 21h35.

Bonne réunion.

Hervé Leybaert

Envoyé depuis mon appareil mobile Samsung.